

(le français suit)

August 7, 2021

LEGAL STRIKE POSITION – CBSA CONTINUED OPERATIONS

Following the announcement made today, July 27, 2021, by the Public Service Alliance of Canada (PSAC), on behalf of the Customs and Immigration Union (CIU), the Border Services Officers (FB) bargaining unit has voted in favour of a strike.

As early as the first week of August, CBSA Border Services Officers, represented by PSAC, will be in a legal strike position as a result of an impasse in negotiations between their union and the Government of Canada.

Ninety percent (90%) of Border Services Officers have been identified as essential, meaning that they will continue to offer essential services if there is a strike. We expect that our officers will fulfill their duties with the highest level of integrity and professionalism.

CBSA operations will carry on as planned as the Agency continues to ensure the safety and security of Canadians while maintaining the flow of goods and services across the border. However, travellers and businesses could experience an increase in border wait times, picketing outside CBSA premises, and wearing of union-related accessories. The CBSA has been actively working to plan for these situations and has developed mitigation strategies to ensure operations will continue.

The CBSA will respond quickly to any job action or work disruption in order to maintain the safety and security of our border, ensure compliance with our laws, and keep the border open to facilitate the flow of legitimate goods and travel.

Nevertheless, as our trusted partners, we would be happy to further discuss potential impacts on your organization and operations.

Le 7 août 2021

POSITION DE GRÈVE LÉGALE – POURSUITE DES ACTIVITÉS DE L'ASFC

À la suite de l'annonce faite aujourd'hui le 27 juillet 2021, par l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) au nom du Syndicat des douanes et de l'immigration (SDI), l'unité de négociation des agents des services frontaliers (groupe FB) a voté en faveur d'une grève.

Dès la première semaine d'août, les agents des services frontaliers de l'ASFC, représentés par l'AFPC, seront en position légale de grève en raison de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations entre leur syndicat et le gouvernement du Canada.

Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des agents des services frontaliers ont été désignés comme étant essentiels, ce qui signifie qu'ils continueront à offrir des services essentiels si une grève a lieu. Nous

nous attendons à ce que nos agents remplissent leurs fonctions avec le plus haut degré d'intégrité et de professionnalisme.

Les opérations de l'ASFC se poursuivront comme prévu alors que l'Agence continue d'assurer la sécurité et sûreté des Canadiens tout en maintenant la circulation des biens et des services à la frontière. Toutefois, les voyageurs et les entreprises pourraient connaître des temps d'attente plus longs à la frontière, du piquetage à l'extérieur des locaux de l'ASFC et du port d'accessoires liés au syndicat. L'ASFC a travaillé activement à planifier en cas de telles situations et a élaboré des stratégies d'atténuation pour assurer la poursuite des opérations.

L'ASFC réagira rapidement à toute action ou interruption de travail afin de maintenir la sûreté et la sécurité de notre frontière, d'assurer le respect de nos lois et de garder la frontière ouverte pour faciliter la circulation des marchandises et des voyages légitimes.

Néanmoins, en tant que partenaires de confiance, nous serions heureux de discuter davantage des répercussions éventuelles sur votre organisation et vos opérations.